

Question écrite à la Municipalité

Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions

1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme
 - a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général;
 - b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.
 2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.
 3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.
-

Dépositaire : Pierre Schertenleib

PS

Date du plénum : 23.06.2026

Sujet : Ligne de bus 12.412

Nous avons pu prendre connaissance sur tp-info.ch du projet de nouvel horaire de la ligne 12.412 Sion-St Léonard-Sierre gérée par car postal. Nous constatons avec regret qu'aucun progrès par rapport à l'horaire actuel n'est proposé alors que le Conseil Général de Sion a voté pour 2026 une enveloppe supplémentaire au budget de 140'000.-CHF pour améliorer la desserte vers Uvrier de cette ligne. Le nombre de courses pour 2027 reste le même et persistent des "trous " qui vont inciter les gens à prendre la voiture plutôt que le bus. Par exemple, de Sion à Uvrier, entre les courses 68008 et 68010 près d'une heure et 45 minutes, entre 68010 et 68012 deux heures et 22 minutes, entre 68014 et 68016 deux heures et 10 minutes puis entre 68016 et 68018 une heure et 32 minutes. Ce projet d'horaire est donc extrêmement décevant et nous nous demandons quand et quelles améliorations vont être apportées à cette ligne de bus plus que nécessaire avec la création d'un nouveau quartier d'habitations à l'entrée du village d'Uvrier. Pour l'heure nous ne pouvons que constater l'absence d'effets de l'ajout au budget pour l'amélioration de la desserte vers Uvrier.

Sans même rêver à la cadence aux 20 minutes de la ligne BS14 Sion-Bramois de 5h30 à 23h passées, la solution serait-elle de réintégrer la ligne Sion-Uvrier dans celle des bus sédunois pour une vraie politique globale de transports publics de la Ville ?

RÉPONSE

Le conseil municipal, dans sa séance du 11.6.26, a validé l'ajout de 6 paires de courses supplémentaires entre Uvrier et Sion, ainsi qu'une modification de la desserte interne d'Uvrier avec l'ajout d'un arrêt supplémentaire « Uvrier, Grands-Prés » qui permettra une nouvelle desserte, plus en profondeur dans la zone villa. Le village d'Uvrier sera donc desservi par 18 paires de courses, 9 dans le cadre de la ligne TRV 12.412 Sion-Sierre et 9 courses de renforts financées à hauteur de CHF 254'000 par la Ville de Sion. Des courses sont ajoutées au départ d'Uvrier à 07h46, 09h20, 13h40, 16h05, 17h05 et 18h25 et au départ de Sion à 07h20, 08h20, 13h20, 15h45, 16h36 et 18h05. Trois des paires de courses supplémentaires permettent de densifier l'offre autour des heures de pointe afin de répondre à la demande la majorité de la clientèle. Les trois autres paires de courses comblent certains déficits observés aux heures creuses. Ces nouvelles courses assurent aussi la complémentarité avec les courses TRV, financées par la Confédération et le Canton.